

COMMUNE DE FARENS
_o.o.o.o.o.
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2025

Date de convocation: le 20 mars 2025

Le 27 mars 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves DUMOULIN, Maire

Membres du Conseil en exercice: 19

Membres du Conseil Municipal présents ou représentés à la réunion: 14

Désignation Secrétaire de séance: Franck FARNIER

P : Présent A : Absent E : Excusé AP : Pouvoir

NOMS Prénoms	P	A	E	A donné pouvoir à :
ALLARD Gaëlle			X	
BRES Julien		X		
CHANAY Frédéric	X			
DELPRAT Julien	X			
DUMOULIN Yves	X			
DUPUY Fabienne	X			
FAUPEUR Michel	X			
FARNIER Franck	X			
FIOC Katia		X		
GUILAUD Fabienne	X			
GUYOT Jean-Pierre	X			
JEANNEY Michelle	X			
MENARD Geneviève		X		
NOAILLY Jean-Louis	X			
NUGUES Vanessa	X			
PICHOURON Delphine			X	
RIGAUDA Aline	X			
RONJON Sylvain			X	Michel FAUPEUR
SIMON André	X			

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2025 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour tel que figurant sur la convocation:

- **Approbation du compte financier unique 2024**
- **Affectation du résultat 2024**
- **Vote des taux d'imposition 2025**
- **Vote du budget 2025**
- **Fongibilité des crédits en fonctionnement et investissement**

Monsieur le maire informe qu'il souhaite ajouter un à l'ordre du jour:

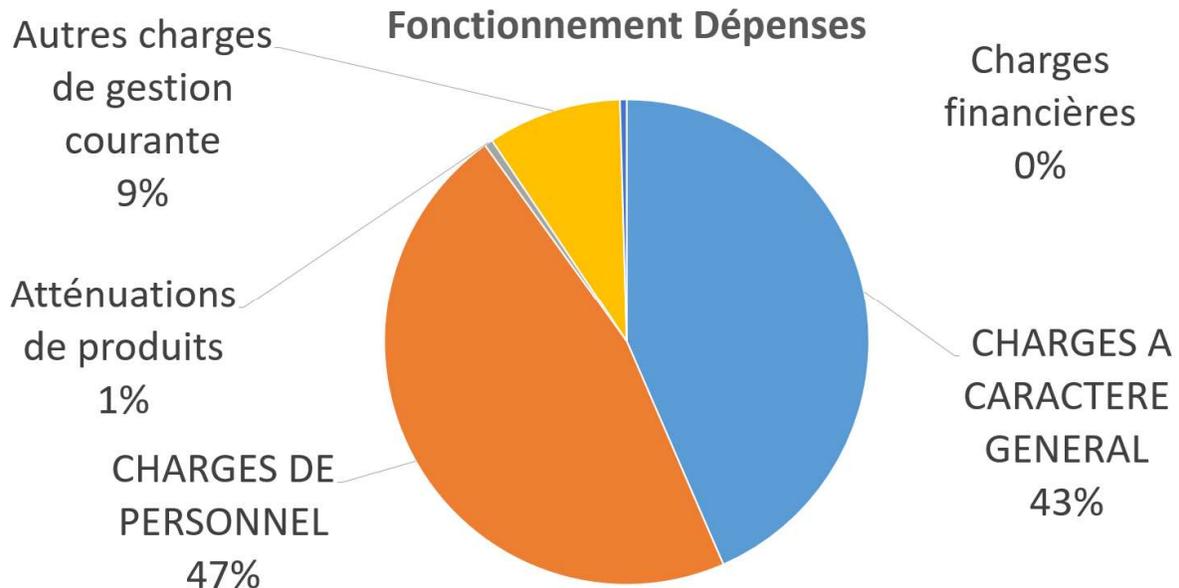
- **Modification des tarifs 2025**

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance

Préalablement aux délibérations, Monsieur le maire présente un état des consommations budgétaires de l'exercice 2024

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	Budgété	Réalisé
Gestion courante	011 Charges à caractère général	583 500.00 €	543 121.18 €
Rémunération, charges, formation, médecine	012 Charges de personnel et frais assimilé	618 300.00 €	582 205.64 €
Péréquation	014 Atténuations de produits	12 500.00 €	6 997.00 €
Rémunération élus, charges, subventions	023 Virement à la section d'investissement	1 446 923.83 €	0.00 €
Intérêt emprunt	65 Autres charges de gestion courante	125 350.00 €	111 640.85 €
Provisions pour risques	66 Charges financières	6 000.00 €	5 505.72 €
	68 Dotations aux provisions	1 200.00 €	0.00 €
	Total DEPENSES	2 793 773.83 €	1 249 470.39 €
RECETTES			
	002 Résultat de fonctionnement reporté	998 973.83 €	0.00 €
Remboursement de rémunérations	013 Atténuations de charges	38 000.00 €	25 989.00 €
Cantine	70 Prod. services, domaine, ventes divers	129 300.00 €	158 866.52 €
TF, TH, Attri Compens, Dotation Solid	73 Impôts et taxes	110 000.00 €	183 140.20 €
Centimes	731 Fiscalité locale	1 172 500.00 €	1 157 186.00 €
DGF, DSR, FCTVA	74 Dotations et participations	285 000.00 €	307 179.02 €
Revenus des immeubles	75 Autres produits de gestion courante	60 000.00 €	91 985.68 €
Libéralités, produits divers	77 Produits spécifiques	0.00 €	39.50 €
	Total RECETTES	2 793 773.83 €	1 924 385.92 €

Résultat de fonctionnement 2024 : 674 915.53 euros



INVESTISSEMENT

DEPENSES		Budgété	Réalisé
001	Solde exécution invest. reporté	694 912.91 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	96 260.72 €	54 031.52 €
16	Emprunts et dettes assimilées	132 000.00 €	131 034.84 €
20	Immobilisations incorporelles	313 638.00 €	146 926.18 €
204	Subventions d'équipement versées	50 000.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	2 325 979.72 €	724 147.96 €
27	Autres immobilisations financières	25 000.00 €	24 470.40 €
Total	DEPENSES	3 637 791.35 €	1 080 610.90 €

Etudes, publicité...
Travaux, Acquisitions
EPF

Recettes réelles 2024

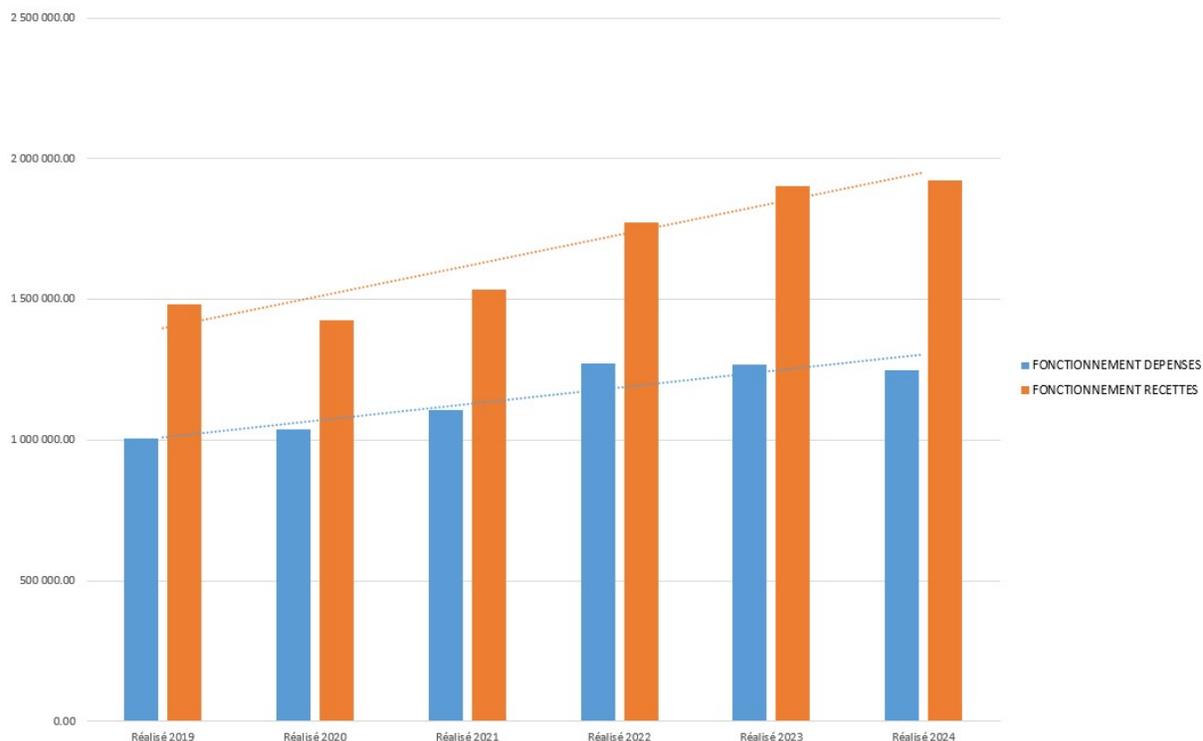
RECETTES		Budgété	Réalisé
021	Virement de la section de fonctionnement	1 446 923.83 €	0.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisation	600 000.00 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	96 260.72 €	54 031.52 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	885 530.63 €	843 510.89 €
13	Subventions d'investissement	240 000.00 €	113 080.95 €
16	Emprunts et dettes assimilées	369 076.17 €	0.00 €
Total	RECETTES	3 637 791.35 €	1 010 623.36 €

FCTVA, Taxe d'aménagement
Etat, Région, Département ...

Recettes réelles 2024

Résultat d'investissement 2024 (y/c opérations d'ordre) : - 69 987.54 euros

Evolution Section de Fonctionnement



Monsieur le maire présente l'évolution de la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune.

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
CAF	

- Autofinancement = CAF = Epargne
- **Brut** : Excédent de la section de fonctionnement
- **Net** : Excédent de la section de fonctionnement – Remboursement du K

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses Fonctionnement	1 006 112.90	1 038 190.19	1 108 066.71	1 272 120.08	1 267 084.93	1 249 470.39
Recettes Fonctionnement	1 484 461.70	1 427 800.74	1 536 843.18	1 772 198.82	1 901 760.97	1 924 385.92
CAF BRUTE	478 348.80	389 610.55	428 776.47	500 078.74	634 676.04	674 915.53
Remboursement emprunt	109 104.33	113 175.11	117 397.79	121 778.00	126 321.66	131 034.84
CAF NETTE	369 244.47	276 435.44	311 378.68	378 300.74	508 354.38	543 880.69

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121- 14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Jean Louis NOAILLY, 1^{er} adjoint

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE (N-1)	-69491291	1 75650446
AFFECTATION (N-1) FAITE EN N		75753063
RECETTES N	1 01062336	1 92438592
DEPENSES N	1 08061090	1 24947039
RESULTAT (N)	-6998754	67491553
RESULTAT CUMULE (REEL DE CLOTURE)	-76490045	1 67388936
RESTES A REALISER RECETTES	9900000	
RESTES A REALISER DEPENSES	1 24761831	
BESOIN DE FINANCEMENT (RESULTAT CORRIGE DES RESTES A REALISER)	-1 91351876	1 67388936

Après s'être fait présenter le budget, Monsieur le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE le Compte financier unique du budget communal pour l'année 2024

Vote: 14 Favorables UNANIMITE

AFFECTATION DES RESULTAIS 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget de la Commune,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de clôture de fonctionnement de 1 673 889 36 euros
- un besoin de financement en investissement (compté des RAR) de 1 913 518 76 euros
- un déficit de clôture d'investissement de 764 900 45 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AFFECTER en recettes d'investissement article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 1 673 889 36 euros.
- INSCRIRE en dépenses d'investissement article 001 « Résultat d'investissement reporté » la somme de 764 900 45 euros.

VOIE: 14 Favorables UNANIMITE

VOIE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

• Taux votés en 2024 :		Encaissement 2024	Prévisions 2025
- <u>taxe foncière</u> bâti : 32.34 %	taxe foncière sur le bâti	951 088	972 787
- <u>taxe foncière</u> non bâti : 49.93 %	taxe foncière sur le non bâti	30 584	34 202
- <u>taxe d'habitation</u> : 14.18 %	taxe d'habitation	22 247	19 356
	allocation compensatrice	17 772	18 069
	coefficient correcteur	111 631	115 795

Éléments de comparaison et seuils

	Taux moyens communaux 2024			Taux plafonds 2025
	Fareins	National	Départemental	
Taxe foncière bâti	32,24	39.74	31.56	99.35
Taxe foncière non bâti	49,93	51.08	49.97	127.70
Taxe d'habitation	14.18	23.88	18.46	59.70

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles d'imposition 2025, Monsieur le maire propose une augmentation de +1% des taux:

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière bâti	32.34	32.67
Taxe foncière non bâti	49.93	50.43
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14.18	14.32

Cette proposition d'augmentation se justifie par:

- La baisse des subventions subie par les communes.
- Le projet d'aménagement du cœur de village dont les travaux commenceront en fin d'année.
- Le niveau de services que la commune offre à ses habitants et qu'elle souhaite maintenir afin d'offrir un cadre de vie agréable et privilégié.
- L'Etat et la CCDSV prennent en compte l'effort fiscal dans le calcul des dotations versées à la commune.
- Une augmentation régulière et maîtrisée est préférable à une augmentation ponctuelle mais forte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOPTER** une augmentation de 1% des taux d'imposition 2025 conformément au tableau ci-dessous.
- **AUTORISER** Monsieur le maire à compléter l'état n° 1259 en ce sens.

VOIE: 10 Favorables – 4 Contres

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu les travaux préparatoires,

Vu le projet de budget pour l'exercice 2025 présenté par Monsieur le Maire, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et recettes :

- section de fonctionnement: 1 876 600 euros
- section d'investissement: 3 254 018 76 euros

Le détail du budget est disponible en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ le budget de l'exercice 2025 de la Commune tel qu'il figure en annexe à la présente délibération**
- **VOIE les crédits qui y sont inscrits au niveau du chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'intérieur des chapitres aux virements de crédits nécessaires et à l'ouverture de nouveaux articles.**

VOIE: 14 Favorables

 FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Credits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primaire (1)+(2)
002 Résultat de fonctionnement reporté			
011 Charges à caractère général		587 400,00	587 400,00
012 Charges de personnel et frais assimi		618 300,00	618 300,00
014 Atténuations de produits		12 500,00	12 500,00
022 Dépenses imprévues			
023 Virement à la section d'investissement		529 650,00	529 650,00
042 Opérations ordre transf. entre sectio			
65 Autres charges de gestion courante		126 550,00	126 550,00
66 Charges financières		1 000,00	1 000,00
67 Charges spécifiques			
68 Dotations aux provisions		1 200,00	1 200,00
Total DEPENSES		1 876 600,00	1 876 600,00

 INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Credits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primaire (1)+(2)
001 Solde exécution invest. reporté		764 900,45	764 900,45
020 Dépenses imprévues			
040 Opérations ordre transf. entre sectio			
041 Opérations patrimoniales		142 000,00	142 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves			
13 Subventions d'investissement			
16 Emprunts et dettes assimilées		68 000,00	68 000,00
20 Immobilisations incorporelles	46 460,42	160 000,00	206 460,42
204 Subventions d'équipement versées		51 000,00	51 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 300 157,89	696 500,00	1 996 657,89
23 Immobilisations au cours			
27 Autres immobilisations financières		25 000,00	25 000,00
Total DEPENSES	1 346 618,31	1 907 400,45	3 254 018,76

 RECETTES			
	Credits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primaire (1)+(2)
002 Résultat de fonctionnement reporté			
013 Atténuations de charges		24 500,00	24 500,00
042 Opérations ordre transf. entre sectio			
70 Prod. services, domaine, ventes dive		139 100,00	139 100,00
73 Impôts et taxes		1 65 000,00	1 65 000,00
731 Escatité locale		1 167 500,00	1 167 500,00
74 Dotations et participations		305 500,00	305 500,00
75 Autres produits de gestion courante		75 000,00	75 000,00
76 Produits financiers			
77 Produits spécifiques			
Total RECETTES		1 876 600,00	1 876 600,00

 RECETTES			
	Credits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primaire (1)+(2)
001 Solde exécution invest. reporté			
021 Virement de la section de fonction		529 650,00	529 650,00
024 Produits des cessions d'immobilisant		600 000,00	600 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sectio			
041 Opérations patrimoniales		142 000,00	142 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		1 779 889,36	1 779 889,36
13 Subventions d'investissement	99 000,00	30 000,00	129 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées		73 479,40	73 479,40
20 Immobilisations incorporelles			
21 Immobilisations corporelles			
27 Autres immobilisations financières			
Total RECETTES	99 000,00	3 155 018,76	3 254 018,76

FONGIBILITE DES CREDITS

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, le vote de dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement n'est plus permis. Ce dispositif est remplacé par un système de fongibilité entre chapitres au sein de chacune des sections.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Si le maire fait usage de cette faculté dans le courant de l'exercice budgétaire, il est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22 22 du CGCT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

VOIE : 14 Favorables UNANIMIE

Modification Tarifs 2025

Monsieur le maire propose au conseil une modification des tarifs 2025 concernant le droit de place du marché pour les étals de moins de 3 mètres.

Les autres tarifs 2025 restent inchangés.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour l'année 2025

Tarif Place et Marché

Droits de place et marchés	Marché hebdomadaire (forfait pour 1 jour/semaine pendant 1 an) Sans électricité	200€
	Marché hebdomadaire (forfait pour 1 jour/semaine pendant 1 an) Avec électricité	300€
	Marché hebdomadaire étal - 3 mètres (forfait pour 1 jour/semaine pendant 1 an) Sans électricité	100€
	Marché hebdomadaire étal - 3 mètres (forfait pour 1 jour/semaine pendant 1 an) Avec électricité	200€
	Occasionnels ou ambulants (prix par jour)	150€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE de voter les tarifs uniquement pour l'année 2025**
- **ADOPTÉ la modification des tarifs 2025**
- **DECIDE que ces tarifs seront applicables aux contrats non signés au 01/01/2025**
- **DECIDE de laisser inchargé les autres tarifs 2025 votés par délibération 2025 04**

VOIE: 14 Favorables UNANIMITE

Sujets divers

Monsieur CHANAY dresse un retour de l'évènement FAREINS Propre. Il remercie l'ensemble des participants ainsi que toutes les personnes qui ont apporté leur soutien technique. La journée s'est parfaitement bien passée.

Monsieur CHANAY indique que le plan d'implantation des bornes entretenues au chemin du stade a été approuvé. Les travaux sont prévus en septembre, sous la maîtrise d'ouvrage de la CCDSV.

L'ensemble des élus présents ont tenu à remercier l'équipe technique communale pour son travail sur la propreté du village. Ce dernier est très propre et les dépôts sont toujours évacués rapidement. C'est une image importante car le propre appelle le propre.

Monsieur SIMON indique que le chantier du centre technique se déroule comme prévu. La livraison est prévue fin juin. La prochaine étape importante est la pose des menuiseries.

La séance est levée à 22h15

Fait à FARENS, le 01/04/2025

Le Maire, Yves DUMOULIN

Gaëlle ALLARD

Absente

BRES Julien

Absent

CHANAY Frédéric

DELPRAT Julien

DUPUY Fabienne

Michel FAIPEUR

FARNIER Franck

FIOC Katia

GULLAUD Fabienne

Absente

GUYOT J. Pierre

JEANNEY Michelle

MENARD Geneviève

Absente

NOAILLY J. Louis

NUGUES Vanessa

PICHOURON Delphine

Absente

RIGAUDAline

RONJON Sylvain

SIMON André

Absente